



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 août 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 4

Absents : 7

L'an deux mille dix-sept, le 29 août et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 23 août, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Paul FERRE, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA-GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, M. Marc TATON, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI

Etaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Patrick BOURGEOIS (pouvoir à M. Marc TATON), M. Vincent GELAS, Mme Sandrine MERAND, M. Thierry SEVES (pouvoir à M. Guy MORILLON), Mme Marielle THOMAS (pouvoir à M. Raphaël LAMURE), M. Dominique VIOT, (pouvoir à M. Roger RIBOLLET, délégué suppléant).

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

#### N°2017/08/29/01 - FIXATION D'UN TARIF SUPPLEMENTAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SAONE CENTRE

**AUTORISE** la vente de l'ouvrage « Les couvents des Ursulines de Thoissey » au prix public de 15 € TTC à reverser à l'association Les Amis du Vieux Thoissey, sans retenir de commission pour l'Office de Tourisme.

#### N°2017/08/29/02 – Office de tourisme Val de Saône Centre : signature d'une convention de mise à disposition d'une salle communale avec la commune de Montmerle-sur-Saône

**AUTORISE** la signature de la convention de mise à disposition de la salle des Magnarelles servant de bureau d'accueil à l'Office de tourisme, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 et jointe en annexe.

**PRECISE**, selon l'article 3 de ladite convention, que la redevance annuelle est fixée à 3 000€ et payable au plus tard le 30 septembre de l'année en cours.

#### N°2017/08/29/03 – Autorisation de signer un avenant n°5 au lot n°7 du marché de travaux des Gîtes de la Calonne

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°5 au lot n°7 du marché de travaux, ci-après précisé :

N° du lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT	MONTANT Avenants antérieurs HT	MONTANT Avenant nouveau HT	MONTANT Marché HT	% d'écart
7	Menuiseries Intérieures	CHEVILLON Gilles	55 101,32 €	- 454,85 €	+ 106,07 €	54 752,54 €	- 0,65%

#### N°2017/08/29/04 – Gîtes de la Calonne : adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au réseau Gîtes de France à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 et désignation d'un représentant

**DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Centre au réseau Gîtes de France.

**DESIGNE** M. Robert DESPLACE pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre auprès du réseau Gîtes de France.

**N°2017/08/29/05 – Gîtes de la Calonne : signature de 9 conventions de mandat de gestion avec Gîtes de France**

**AUTORISE** la signature de 9 conventions de gestion de mandat, pour la saison 2017 restant à courir.

**PRECISE** que la rémunération de Gîtes de France est fixée à 15% du prix public des réservations effectuées par l'intermédiaire de cet organisme.

**N°2017/08/29/06 – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE**

**EMET** un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

**N°2017/08/29/07 – Avis sur le projet de plan de prévention des risques (PPR) « Inondation de la Saône et de ses affluents, ruissellement des eaux pluviales » sur les communes de Saint-Didier sur Chalaronne et Thoissey**

**EMET** un avis favorable sur le projet de PPR « Inondation de la Saône et de ses affluents, ruissellement des eaux pluviales » sur les communes de Saint-Didier sur Chalaronne et Thoissey, sous réserve des points suivants :

- concernant les projets d'extension des constructions existantes ou de constructions d'annexes sur les zones A, Ah, AV, N et NI du PLU de Saint-Didier sur Chalaronne situés en zones rouge et bleue du PPRi, supprimer la différence de traitement en fonction de l'habitat.
- que les services de l'Etat avertissent tous les propriétaires des parcelles classées en zone rouge, qu'il leur sera nécessaire, en cas de projet soumis à instruction, de faire appel à un géomètre afin de déterminer l'altimétrie de leur parcelle pour vérifier le classement de leur habitation. En effet, les couleurs des zones ont été déterminées par point de niveau via satellite, tous les 50 mètres, ce qui induit une approximation du classement des habitations situées en limite de zone.

**N°2017/08/29/08 – Demande d'aide départementale 2017 au titre de l'aménagement des zones d'activités (Contrat Dombes Saône 2017-2021) – Aménagement de la zone d'activités Visionis 6 sur les communes de Guéreins et Montceaux**

**AUTORISE** le Président à déposer une demande d'aide départementale 2017 au titre de l'aménagement des zones d'activités, du contrat Dombes Saône 2017-2021 pour la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises pour les activités artisanales, industrielles ou de bureaux sur les communes de Guéreins et Montceaux.

**APPROUVE** le plan de financement au titre de la demande d'aide départementale 2017 défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'aménagement de la zone d'activités Visionis 6 est évalué à 997 070 € HT.
- Le montant de l'aide départementale 2017 sollicitée est de 199 414 € correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération.
- Le montant restant à la charge de la collectivité est de 797 656 €, sous réserve des autres subventions sollicitées auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**N°2017/08/29/09 – Demande de subvention au titre de la DETR 2017 – Aménagement de la zone d'activités Visionis 6 sur les communes de Guéreins et Montceaux**

**AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, pour l'aménagement de la zone d'activités Visionis 6 par la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises pour les activités artisanales, industrielles ou de bureaux, sur les communes de Guéreins et Montceaux.

**APPROUVE** le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'aménagement de la zone Visionis 6 est évalué 1 037 070 € HT
- Le montant de la subvention DETR sollicité est de 207 414 € correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération
- Le montant restant à la charge de la collectivité est de 829 656 €, sous réserve des autres subventions sollicitées auprès du Département de l'Ain et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**N°2017/08/29/10 – Aménagement de la zone d'activités Visionis 6 située sur les communes de Guéreins et Montceaux : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Dombes Saône 2017-2021**

**AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne- Rhône-Alpes, pour l'aménagement de la zone d'activités Visionis 6 avec la création d'un parc d'entreprises sur les communes de Guéreins et de Montceaux.

**APPROUVE** le coût global prévisionnel de l'opération d'un montant de 1 269 070 € HT, compte tenu des dépenses éligibles au titre de la demande de subvention régionale.

**PRECISE** que d'autres subventions sont sollicitées auprès de l'Etat et du Département.

**N°2017/08/29/11 – Demande de subvention au titre de la DETR 2017 – Aménagement sécuritaire sur la RD 17 par la création d'un carrefour en tourne-à-gauche pour l'accès à la future zone d'activités Visionis 6 située sur les communes de Montceaux et Guéreins**

**AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, pour la réalisation d'un aménagement sécuritaire par la création d'un carrefour en tourne-à-gauche sur la RD 17 desservant la zone d'activités Visionis 6, située sur les communes de Montceaux et de Guéreins.

**APPROUVE** le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

- Le coût prévisionnel global de l'aménagement sécuritaire par la création d'un carrefour en tourne-à-gauche pour l'accès à la ZA Visionis 6 est évalué à 290 000 € HT avec une prise en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 232 000 €.
- Le montant de la subvention DETR sollicité est de 75 000 € correspondant au montant plafond de subvention.
- Le montant restant à la charge de la Communauté de Communes est de 157 000 €.

**N°2017/08/29/12 – Modification des statuts du Syndicat Mixte porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

**APPROUVE** la modification des statuts du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération ;

**CHARGE** le président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

**N°2017/08/29/13 – Extension du périmètre du SMIDOM au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**APPROUVE** l'intégration des 6 communes de l'ex-territoire de la Communauté de Communes des Bords de Veyle au SMIDOM de Thoisysey à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**CHARGE** le président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

**N°2017/08/29/14 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – SMIDOM DE THOISSEY - Année 2016**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016 du SMIDOM de THOISSEY,

**ET PRECISE** que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**N°2017/08/29/15 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – S.M.I.C.T.O.M. Saône Dombes - Année 2016**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016 du S.M.I.C.T.O.M. Saône Dombes,

**ET PRECISE** que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**N°2017/08/29/16 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DÉLÉGATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

**N°2017/50 – Convention précaire de mise à disposition des locaux du stade de football à Saint Etienne sur Chalaronne le 26 août 2017**

Vu la demande de mise à disposition des locaux du stade de football à St Etienne sur Chalaronne dans le cadre d'une manifestation le 26 août 2017, par « l'Association Communale de Chasse de St Etienne sur Chalaronne », représentée par Monsieur Michel SANDELION, 104 impasse de la colonie Barbarel, 01140 St Etienne sur Chalaronne,

Vu l'avis favorable du Président de la commission Sport Transport du 09 août 2017,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention précaire avec « l'Association Communale de Chasse de St Etienne sur Chalaronne » pour la mise à disposition des locaux du stade de football à Saint Etienne sur Chalaronne le 26 août 2017.

Article 2 :

Les installations et locaux sont mis à disposition du bénéficiaire à titre gratuit.

**N°2017/51 – Convention précaire de mise à disposition des locaux du stade de football à Saint Etienne sur Chalaronne les 02 et 03 septembre 2017**

Vu la demande de mise à disposition des locaux du stade de football à St Etienne sur Chalaronne dans le cadre d'une manifestation les 02 et 03 septembre 2017, par « l'Association Stéphanoise du 01 », représentée par Monsieur CHANUDET, 1 Place des Combattants, 01140 St Etienne sur Chalaronne,

Vu l'avis favorable du Président de la commission Sport Transport du 09 août 2017,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention précaire avec « l'Association Stéphanoise du 01 » pour la mise à disposition des locaux du stade de football à Saint Etienne sur Chalaronne les 02 et 03 septembre 2017.

Article 2 :

Les installations et locaux sont mis à disposition du bénéficiaire à titre gratuit.

**N°2017/52 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente Fonderie A.C.M.S. M. Jean-Pierre BLEIN / SCI DOUVIC**

Vu la délégation par la commune de Saint-Didier sur Chalaronne du droit de préemption urbain au profit de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (zone Ux Parc Actival),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Madame Muriel LUGA GIRAUD, Maire de Saint-Didier sur Chalaronne (01140), dans le cadre de la vente des parcelles cadastrées ZV 34, 40, 41, 42 situées lieu-dit En Bussière Parc Actival à SAINT DIDIER SUR CHALARONNE.

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de ne pas préempter les biens situés lieu-dit En Bussière Parc Actival à SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE (parcelles ZV 34 de 7 448 m<sup>2</sup>, ZV 40 de 688 m<sup>2</sup>, ZV 41 de 37 900 m<sup>2</sup>, ZV 42 de 3 137 m<sup>2</sup>) dont la vente est envisagée au prix de 530 000 euros avec régularisation de TVA de 13 075 € par M. Jean-Pierre BLEIN au profit de la Société Civile Immobilière DOUVIC SIREN N° 529 574 147.

Fait à Montceaux, le 29 août 2017

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

Au :

*(Handwritten signature of Jean-Claude Deschizeaux)*